

Association Départementale



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ARDECHE

Association loi 1901
Siège social : Besignole – Route des Mines
07000 PRIVAS

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Départementale


OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES
pédagogie coopérative

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'ARDECHE

Association loi 1901

 Siège social : Besignole – Route des Mines
07000 PRIVAS

Exercice clos le 31 août 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Ardèche à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 347 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 409 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 341 sur 403 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 2 890,52 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 3 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 19 décembre 2018

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARDECHE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	43 950	46 890
Terrains					Report à nouveau	428 711	422 581
Constructions					Résultat de l'association	26 079	30 927
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	5 873	4 380	1 494	320	TOTAL FONDS PROPRES	498 739	500 398
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges	4 472	4 518
					Fonds dédiés sur subventions	18 918	5 493
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 873	4 380	1 494	320	TOTAL PROVISIONS	23 389	10 010
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 060		1 060	1 205	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 777		2 777	3 238	Fournisseurs	3 284	6 971
Comptes courants OCCE				156	Dettes fiscales et sociales	5 288	5 357
Autres créances (dont erreurs débitrices)	33 822		33 822	4 014	Comptes courants OCCE	14 133	6 132
Trésorerie	503 892		503 892	517 630	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		271
Charges constatées d'avance	2 789		2 789	2 575	Produits constatés d'avance	1 000	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	544 340		544 340	528 819	TOTAL DETTES	23 705	18 730
TOTAL GENERAL	550 213	4 380	545 833	529 139	TOTAL GENERAL	545 833	529 139



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE L'ARDECHE

	2017/2018	2016/2017
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>		
Cotisations perçues	175 041	180 188
Ventes de produits pour cessions	328 151	282 594
Prestations de service et animations	139 682	180 445
Subventions d'exploitation	416 102	388 886
Produits divers de gestion courante	53 194	32 377
Reprises sur provisions et transferts de charges	713	1 466
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	5 493	20 830
TOTAL	1 118 376	1 086 785
<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>		
Achats de fournitures à céder	222 883	193 232
Variation des stocks de fournitures à céder	145	-91
Achats de fournitures administratives	2 631	239
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	696 981	703 576
Impôts et taxes	671	-524
Salaires	37 998	34 522
Charges sociales	11 895	10 615
Autres charges	73 056	77 872
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	18 144	23 340
Dotations aux provisions	667	1 468
Engagements à réaliser sur subventions affectées	18 918	5 493
TOTAL	1 083 990	1 049 744
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	34 386	37 042
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>		
Produits des placements	4 660	3 545
Reprises sur provisions		
TOTAL	4 660	3 545
<i>CHARGES FINANCIERES</i>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	4 660	3 545
RESULTAT COURANT (I + II)	39 046	40 587
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>		
Sur opérations de gestion	18 149	19 377
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	18 149	19 377
<i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>		
Sur opérations de gestion	31 116	29 038
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	31 116	29 038
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-12 967	-9 660
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	26 079	30 927

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ARDECHE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2018. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de *“permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe”*.

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

	Exercice clos	Exercice précédent
Les données caractéristiques sont :		
Total du bilan :	545 833,44 €	529 138,74 €
Résultat de l'exercice :	26 079,06 €	30 926,75 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	409	403
dont coopératives et foyers agrégés :	347	341
dont coopératives et foyers non agrégés :	62	62
Nombre de coopérateurs :	19 285	18 970
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 271	2 077
soit un équivalent temps plein de	1	1 personne(s).

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 35 283 € soit environ 3,61% du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARDECHE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.														
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.														
Résultat exercice :	26 079,06	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>121,26</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>25 957,80</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	{	dont	121,26	pour le siège départemental	}	dont	25 957,80	pour les C.R.F. agrégés					
{	dont	121,26	pour le siège départemental												
}	dont	25 957,80	pour les C.R.F. agrégés												
Autres créances :	33 821,74	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>30 931,22</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>2 890,52</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>3</td><td>C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	{	dont	30 931,22	pour le siège départemental	}	dont	2 890,52	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs			3	C.R.F. agrégés.	
{	dont	30 931,22	pour le siège départemental												
}	dont	2 890,52	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs												
		3	C.R.F. agrégés.												
entre total actif et total passif constatés dans															
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.															
Autres dettes :	0,00	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>0,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>0,00</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>0</td><td>C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	{	dont	0,00	pour le siège départemental	}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs			0	C.R.F. agrégés.	
{	dont	0,00	pour le siège départemental												
}	dont	0,00	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs												
		0	C.R.F. agrégés.												
entre total actif et total passif constatés dans															
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.															
Disponibilités :	503 891,71	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>52 113,92</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>451 777,79</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>1 301,95</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	{	dont	52 113,92	pour le siège départemental	}	dont	451 777,79	pour les C.R.F. agrégés,			1 301,95	par C.R.F. agrégé.	
{	dont	52 113,92	pour le siège départemental												
}	dont	451 777,79	pour les C.R.F. agrégés,												
		1 301,95	par C.R.F. agrégé.												
soit en moyenne environ															

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	18 144,39	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>386,08</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>17 758,31</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	{	dont	386,08	pour le siège correspondant aux amortissements	}	dont	17 758,31	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements									
{	dont	386,08	pour le siège correspondant aux amortissements																
}	dont	17 758,31	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements																
soit en moyenne environ																			
Total des produits :	1 141 185,08	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>51,18</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>138 211,84</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>1 002 973,24</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>2 890,41</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	{	dont	51,18	par C.R.F. agrégé.	}	dont	138 211,84	pour le siège départemental			1 002 973,24	pour les C.R.F. agrégés,			2 890,41	par C.R.F. agrégé.	
{	dont	51,18	par C.R.F. agrégé.																
}	dont	138 211,84	pour le siège départemental																
		1 002 973,24	pour les C.R.F. agrégés,																
		2 890,41	par C.R.F. agrégé.																
soit en moyenne environ																			
Total des charges :	1 115 106,02	<table border="0" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 2em;">{</td><td>dont</td><td>138 090,58</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td style="font-size: 2em;">}</td><td>dont</td><td>977 015,44</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td></td><td></td><td>2 815,61</td><td>par C.R.F. agrégés</td></tr> </table>	{	dont	138 090,58	pour le siège départemental	}	dont	977 015,44	pour les C.R.F. agrégés,			2 815,61	par C.R.F. agrégés					
{	dont	138 090,58	pour le siège départemental																
}	dont	977 015,44	pour les C.R.F. agrégés,																
		2 815,61	par C.R.F. agrégés																
soit en moyenne environ																			
Résultat net moyen :		74,81	par C.R.F. agrégé.																

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,5	1,5
Total	2,5	2,5

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	409	403
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	321	314
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	2	2
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	0	0
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	ND	ND
Participants aux séances de formation (estimation)	ND	ND



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE L'ARDECHE

ACTIF	31.08.2018			31.08.2017	PASSIF	31.08.2018	31.08.2017
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds associatif	43 950	46 890
Terrains					Résultat du siege de l'association	121	-2 941
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					TOTAL FONDS PROPRES	44 071	43 950
Autres immobilisations corporelles	5 873	4 380	1 494	320	PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Immobilisations en cours					Provisions pour risques		
Prêts OCCE					Provisions pour charges	4 472	4 518
Autres immobilisations financières					Fonds dédiés sur subventions	18 918	5 493
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 873	4 380	1 494	320	TOTAL PROVISIONS	23 389	10 010
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 060		1 060	1 205	Emprunts OCCE		
					Emprunts & dettes financières		
Coopératives et usagers divers	2 777		2 777	3 238	Fournisseurs	3 284	6 971
Comptes courants OCCE				156	Dettes fiscales et sociales	5 288	5 357
Autres créances	30 931		30 931	3 774	Comptes courants OCCE	14 133	6 132
Trésorerie	52 114		52 114	61 228	Autres dettes		77
Charges constatées d'avance	2 789		2 789	2 575	Produits constatés d'avance	1 000	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	89 671		89 671	72 177	TOTAL DETTES	23 705	18 537
TOTAL GENERAL	95 545	4 380	91 165	72 497	TOTAL GENERAL	91 165	72 497


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE L'ARDECHE

	2017/2018	2016/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	40 205	39 198
Ventes de produits pour cessions	9 502	8 822
Prestations de service et animations	26 711	29 609
Subventions d'exploitation	49 666	20 200
Produits divers de gestion courante	2 230	2 682
Reprises sur provisions et transferts de charges	713	1 466
Report des ressources non utilisées sur subventions affectées	5 493	20 830
TOTAL	134 519	122 806
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	4 305	4 386
Variation des stocks de fournitures à céder	145	-91
Achats de fournitures administratives	2 631	239
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	60 472	71 400
Impôts et taxes	671	-524
Salaires	37 998	34 522
Charges sociales	11 895	10 615
Autres charges		1 466
Dotations aux amortissements	386	307
Dotations aux provisions	667	1 468
Engagements à réaliser sur subventions affectées	18 918	5 493
TOTAL	138 088	129 281
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-3 569	-6 474
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 620	3 466
Reprises sur provisions		
TOTAL	3 620	3 466
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux provisions		
TOTAL		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 620	3 466
RESULTAT COURANT (I + II)	51	-3 009
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	73	124
Sur opérations en capital		
Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL	73	124
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3	56
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL	3	56
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	71	68
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	121	-2 941

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2018, qui dégage un excédent de 121.26 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'Association Départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	949,76			949,76
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	2 185,00	1 560,00		3 745,00
Mobilier de bureau	1 178,54			1 178,54
Immobilisations en cours				
Total	4 313,30	1 560,00		5 873,30

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Achat photocopieur amortissement linéaire sur 4 ans

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	949,76			949,76
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	1 965,20	386,08		2 251,28
Mobilier de bureau	20%	1 178,54			1 178,54
Total		4 093,50	386,08		4 379,58



2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode « premier rentré, premier sorti ».

Agendas et guides	994.10
Autres	<u>66.18</u>
	1060.28

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 747,13		2 747,13
Usagers autres	920,50		920,50
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	3 667,63		3 667,63

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Néant

6. Autres créances

Aide fédération	2 222.00
Compte d'attente (remboursement frais bancaires cpte animatrice)	<u>71.72</u>
	2 293.72

7. Trésorerie

Crédit Agricole	5 687.24
Crédit Agricole compte animatrice	7.73
Crédit Agricole Pétale 07	228.21
Livret Crédit Agricole	45 481.19
Intérêts à recevoir	679.92
Caisse	<u>29.63</u>
	52 113.92

10. Charges constatées d'avance

Calendriers + agendas Fédération Occe	2 760.00
Livre Théa	<u>28.91</u>
	2 788.91



III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	4 517,74	666,73	712,77	4 471,70
Provisions pour charges	4 517,74	666,73	712,77	4 471,70
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	4 517,74	666,73	712,77	4 471,70
Dotations / reprises d'exploitation		666,73	712,77	
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		666,73	712,77	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	712,77
Total	712,77

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Pétale 07	5 492,75	18 917,65	5 492,75	18 917,65
Total	5 492,75	18 917,65	5 492,75	18 917,65

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	164.19
Fournisseurs, factures non parvenues	3 120.00
	3 284.19

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	995.98
Urssaf	2 503.14
Retraite complémentaire	842.41
Mutuelle	80.42
Uniformation	455.97
Autres	410.15
	5287.97

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	14 132.69
	14 132.89

8. Autres dettes

Compte usagers créditeurs	190.55
Acompte client	700.00
	890.55

9. Produits constatés d'avance

drdjs subv coopérer	1 000.00
	1 000.00



IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	19 285	18 970
Cotisation nationale par coopérateur	1,090 €	1,080 €
Cotisation départementale par coopérateur	2,00/3,50	2,00/3,15
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	40 145,00	39 138,30
Cotisations versées à la Fédération	21 020,65	20 487,60
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	21 020,65	20 487,60

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	42 666,31	6 000,00
Subventions communes		
Autres subventions	7 000,00	14 199,74
Total	49 666,31	20 199,74
Dont versées aux coopératives		

3. Produits de gestion courante

Aides Fédération OCCE :

- Emploi	0.00
- Autres aides (CNEA, CAC, logiciel compta)	<u>2 928.60</u>
	2 928.60

4. Produits exceptionnels

Fermeture coops	<u>73.29</u>
	73.29

5. Charges exceptionnelles

Rbt découvert coop compte fermé	<u>2.76</u>
	2.76



V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par le Département de l'Ardèche de 80 m² de locaux.

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 950 heures de travail valorisées à 26 125 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Agricole :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Agricole (convention du 24/07/2013).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	376	380
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	504 417.00	407 438.00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	3 263.00	3 098.00
Montant des impôts dus par l'AD		
Montant des intérêts acquis nets après impôts	3 263.00	3 098.00
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%